

COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, ayant pour objet l'approbation d'une **Convention conclue entre la France et la Suisse**, en vue d'établir la réciprocité d'assistance entre la France et la Suisse en ce qui concerne les enfants abandonnés et les aliénés indigents. (N° 314, session 1883.)— Nommée le 10 juillet 1883.

MM.

- 1<sup>er</sup> BUREAU : COMTE DE SAINT-VALLIER.  
2<sup>e</sup> — XAVIER BLANC.  
3<sup>e</sup> — THÉOPHILE ROUSSEL  
4<sup>e</sup> — CHAUMONTEL.  
5<sup>e</sup> — CLAMAGERAN.  
6<sup>e</sup> — DEVAUX.  
7<sup>e</sup> — DUPOUY.  
8<sup>e</sup> — DEMOLE.  
9<sup>e</sup> — LIZOT.



Seance du 12 juillet 1883

La Commission chargée de l'examen du projet  
de loi ayant pour objet l'approbation d'une Convention  
conclue entre la France et la Suisse en vue d'établir  
la reciprocité d'assistance en ce qui concerne les  
enfants abandonnés et les vieillards indigents, s'est  
réunie à son bureau et sont présents

M. Ad. de Saint-Valier, M. Blanc, M. Noussel,  
M. Chaurmontel, M. Clamageran, M. Devaux, M. Dupont,  
M. Demole et Lisot.

M. Noussel a été nommé président et  
M. Chaurmontel.

Il résulte du Compte Rendu des discussions dans  
les bureaux que tous ont été unanimes pour  
l'adoption du projet. La Commission a donc décidé  
d'en proposer le vote et m'a nommé pour rapporter  
M. Noussel.

La séance est levée

Le Secrétaire

Le Président

Chaurmontel